

Québec, le 26 mai 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 avril dernier, le député de Sanguinet, monsieur Alain Therrien, a déposé une pétition comportant 531 signataires demandant au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et au ministre des Finances d'autoriser les épiceries en ligne, sans étalage dans un magasin et qui vendent des denrées, à obtenir un permis d'épicerie pour vendre par Internet et expédier par un service de livraison de colis des commandes incluant des cidres ou des bières de microbrasserie du Québec, et ainsi bénéficier des mêmes droits et obligations qu'une épicerie traditionnelle.

D'abord, j'aimerais souligner que la délivrance des permis d'alcool pour les épiceries relève de ma responsabilité en tant que ministre de la Sécurité publique. C'est pourquoi, il m'apparaît pertinent de répondre à cette pétition adressée à mes collègues.

Ceci dit, la *Loi sur les permis d'alcool* (chapitre P-9.1) et ses règlements établissent les conditions d'obtention et d'exploitation des permis d'épicerie. Selon cette législation, un permis d'épicerie ne peut être délivré qu'à une personne qui possède un établissement physique. Dès le moment où il obtient son permis d'épicerie, un titulaire est autorisé à livrer les boissons alcooliques qu'il vend à la résidence de l'acheteur lorsque celle-ci est située dans les municipalités voisines de l'endroit où est localisé le magasin. L'achat de boissons alcooliques peut alors se faire à partir d'un site Internet.

...2

Au cours des prochains mois, j'entends proposer une modernisation des lois et règlements en matière d'alcool. Sans présumer de la possibilité de donner suite à cette mesure, je vous assure qu'elle fera l'objet d'une réflexion.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Lise Thériault". The signature is fluid and cursive, with the first name "Lise" and the last name "Thériault" clearly distinguishable.

Lise Thériault

c.c. M. Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation
M. Carlos Leitão, ministre des Finances